



## UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

### FORCE OUVRIÈRE

---

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018** **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION** **DU 1/12/2017 A LA DG**

En vue des élections professionnelles de novembre 2018, marquées par d'importantes innovations juridiques et matérielles, la DG a initié ce jour un cycle de réunions de préparation avec les représentants des organisations syndicales, afin de mettre en place une déclinaison directionnelle optimale, efficace et dans le consensus, des conclusions des négociations ministérielles.

La rencontre était présidée par Mme BUREAUD cheffe du bureau A/1, assistée de  
- M. REYNAUD, sont adjoint,  
- Mme KOUBI chargée de mission e-élections,  
- Mmes ECALLE et SEYLER, rédactrices.

L'USD-FO était représentée par Pascal HUET, Alice CAHILL-VENOT et Pascale BRIZIO.

Suite à une question liminaire, Mme BUREAUD précise que la décision de la CNIL concernant la possibilité pour les électeurs de s'identifier grâce à leur NIR (numéro INSEE ou de sécurité sociale) pour voter sera connue dans les semaines à venir.

En cas d'avis défavorable, une identification par quelques chiffres de l'IBAN (déjà connu des systèmes informatiques puisque nécessaire pour liquider la paye) sera mise en place.

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF**

Le principe du vote en ligne (électronique) généralisé pour les 140 000 agents du ministère de l'Économie et des Finances a été présenté en CTM le 12 juillet 2017. Ce mode de consultation ne peut plus en lui-même faire l'objet de débats, ayant été acté en CTM, malgré l'avis défavorable de plusieurs organisations.

Aucun vote papier ne sera possible ; en revanche le vote électronique pourra s'effectuer sur divers supports : poste informatique professionnel, ordinateur individuel, tablette, smartphone. Sur une question d'un représentant du personnel, l'administration indique que la compatibilité de l'outil développé par le prestataire Docapost (filiale de La Poste) avec tous les systèmes d'exploitation a été vérifiée.

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

☎ SND-FO : 01 47 70 31 21 - SNCD-FO : 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : SND-FO : [fodouanesgmx.fr](mailto:fodouanesgmx.fr) – SNCD-FO : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Sites internet : SND-FO : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) – SNCD-FO : [www.sncd.info](http://www.sncd.info)



## UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

### FORCE OUVRIÈRE

---

L'administration s'efforce de rassurer sur le « saut technologique » que représente le passage au vote dématérialisé :

- les agents des douanes sont désormais « hyperconnectés » dans leur grande majorité ;
- des didacticiels très explicites sur le nouveau mode de vote vont être diffusés ;
- les difficultés rencontrées pour la connexion à l'ENSAP, analysées comme résultant d'un « loupé » de pédagogie, ne seront pas rééditées ;
- une conciliation maximale entre simplicité (opérations de vote lisibles, conviviales, nécessitant peu de manipulations, d'une durée totale assez brève) et sécurité a été recherchée ;
- des essais à blanc sur tous les supports possibles seront conduits avec des bureaux de vote expérimentateurs.

L'architecture électronique du dispositif peut être sommairement décrite ainsi : - une base « constitution des listes électorales » (CLE) est alimentée par SIRHIUS pour ce qui concerne uniquement les données nécessaires au rattachement de chaque électeur aux scrutins (4 en général) auxquels il a vocation à participer, soit le grade et l'affectation essentiellement ;

- un outil développé par Docapost, « système de vote électronique (SVE) », traitera le vote proprement dit ; il comportera un espace électeur authentifié, accessible à tout électeur par le portail public douane (un accès par Aladin sera également possible grâce à un lien).

L'alimentation de CLE par SIRHIUS a déjà été testée, avec un taux d'anomalies très faible portant sur des populations dont le dossier SIRHIUS était configuré de manière inhabituelle (contractuels), ce qui est en cours de correction.

L'électeur bénéficie d'une grande souplesse d'accès à l'espace électeur.

Dès fin octobre 2018, chacun pourra accéder aux listes de candidats et professions de foi ; il est hautement souhaitable que les électeurs en prennent connaissance avant les opérations de vote proprement dites.

A partir de début novembre 2018, chaque électeur aura la possibilité de créer son compte électeur (il est là encore recommandé d'y procéder le plus tôt possible, notamment afin d'avoir le temps de faire appel à l'assistance utilisateurs en cas de blocage).

Il recevra alors un mot de passe et pourra s'authentifier, ce qui lui permettra de visualiser les scrutins auxquels il peut participer (4 le plus souvent).

Le agents physiquement éloignés du service (détachés, en mission à l'étranger, en disponibilité ou CLD ou congé parental ...) seront prévenus des échéances électorales par courriel personnel ou courrier et auront accès au vote électronique par des supports numériques personnels.

Le portail des représentants du personnel permettra aux organisations de produire les listes de candidats et professions de foi par voie dématérialisée (en conservant les originaux signés), ce qui représente un allègement des contraintes par rapport aux élections papier.

Pour voter, pendant la semaine électorale (du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018 inclus), l'électeur devra se connecter en s'authentifiant, ce qui lui donnera accès, pour chaque scrutin, aux logos des organisations ayant présenté des listes.

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

☎ SND-FO : 01 47 70 31 21 - SNCD-FO : 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : SND-FO : [fodouanesgm.fr](mailto:fodouanesgm.fr) – SNCD-FO : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Sites internet : SND-FO : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) – SNCD-FO : [www.sncd.info](http://www.sncd.info)



## UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

### FORCE OUVRIÈRE

---

Le vote s'effectue en cliquant sur le logo, étant précisé qu'il existera un vote blanc (décompté dans les PV de dépouillement).

Le choix du logo effectué, l'électeur verra apparaître une urne et un bulletin, et devra, pour faire tomber le bulletin dans l'urne, taper son mot de passe ; cette action constituera l'empreinte numérique qui tiendra lieu d'émargement et validera le vote.

L'opération sera à rééditer pour chaque scrutin. A chaque fois un mel d'accusé de réception sera généré et envoyé à l'électeur.

Chacun aura le choix entre voter en une seule fois pour tous les scrutins ou interrompre les opérations de vote et les reprendre ultérieurement au point où elles en étaient.

Le dispositif présente l'avantage de ne comporter aucun risque de bulletin nul comme cela peut se produire dans le vote papier (vote invalidé par un rajout manuscrit sur le bulletin, une erreur ou oubli de signature ou de mention sur les sur-enveloppes, etc ....)

L'administration a sollicité auprès du prestataire la mise en place d'un compteur de taux de participation, également souhaité par certaines organisations.

Dès la fin de la semaine électorale (6 décembre 2018 en fin de journée), le dépouillement électronique est réalisé, et les PV sont générés. La communication des résultats est donc immédiate.

Chaque électeur peut vérifier si ses bulletins de vote ont bien été dépouillés, et accéder aux résultats.

## CARTOGRAPHIE DES BUREAUX DE VOTE ÉLECTRONIQUES

A chaque instance (CT, CAP...) correspond un scrutin, et à chaque scrutin correspond un bureau de vote électronique (BVE), composé d'un président et d'un secrétaire (au minimum) désignés par l'administration et d'un délégué par organisation présentant une liste. Il est chargé de la surveillance du correct déroulement des opérations de vote et du traitement des anomalies.

Au niveau des DI, des DR d'outre-mer, des directions nationales, et de la DG, sont mis en place bureaux de vote électroniques centralisateurs (BVEC). Assurant la surveillance de plusieurs scrutins, ils doivent en outre effectuer les contrôles préalables au scrutin et les opérations postérieures.

Pour les CT spécifiques des personnels de l'EPA Masse et du SNDJ, sont installés deux bureaux de vote électronique autonomes (BVEA). (Tout agent dont la quotité de travail au bénéfice de l'EPA Masse est au moins égale à 50 % et décomptée comme telle dans SIRHIUS a vocation à voter pour le CT Masse.)

Au niveau de chaque BVEC ou BVEA est constituée une équipe électorale, intégrant des représentants des syndicats.

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

☎ SND-FO : 01 47 70 31 21 - SNCD-FO : 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : SND-FO : [fodouanesgm.fr](mailto:fodouanesgm.fr) – SNCD-FO : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Sites internet : SND-FO : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) – SNCD-FO : [www.sncd.info](http://www.sncd.info)



## UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

### FORCE OUVRIÈRE

---

Chacune de ces équipes électorales procédera au scellement des urnes avant le vote, au cours d'une cérémonie publique. Les membres de l'équipe vérifieront que les urnes sont vides et effectueront un vote à blanc. Puis chacun recevra un fragment de la clé de chiffrement, sur clé USB.

Après le vote, les équipes procéderont à la cartographie des résultats et à l'exploitation du « pastillage » (opération automatisée de tri des votes sur un critère fonctionnel et non géographique, nécessaire pour déterminer la composition de certains CHS-CT, par exemple en différenciant, dans le BVEC de la DI Nantes, les voix des personnels de la DRGC).

La cartographie des BVE correspondant aux commissions consultatives paritaires (CCP) (personnels contractuels de droit commun et de statut Berkani) n'est pas indiquée car la question de leur fusion (sur laquelle l'USD-FO avait exprimé un avis défavorable en 2014) n'est pas encore tranchée.

Selon l'administration, la réduction du nombre d'agents de statut Berkani, beaucoup d'entre eux ayant bénéficié du plan de titularisation « Sauvadet », plaide pour cette fusion. Un ultime recensement et une simulation du nombre de sièges dans les deux hypothèses sont en cours. A la suite des délégués FO, les représentants du personnel annoncent qu'ils attendront les résultats de ces vérifications pour se prononcer ; ils souhaitent être assurés qu'une fusion n'entraînerait pas de déperdition de sièges.

Ces notions sont importantes pour appréhender le dispositif, surtout pour les représentants du personnel qui appuieront l'administration, mais neutres pour l'électeur, qui votera dans la plupart des cas pour 4 scrutins (5 s'il est concerné par une CAPL).

### CALENDRIER

Si la date limite de dépôt des listes définitives est fixée au 18 octobre 2018, le travail de constitution des listes démarre en fait très en amont, car l'obligation faite aux organisations syndicales de présenter des listes de candidats respectant, pour chaque corps, la proportion entre hommes et femmes du collège électoral correspondant (décret 2017-1021 du 27/7/2017), crée une contrainte très lourde.

La proportion à respecter, figée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (« photographie »), sera en principe connue fin mars 2018. Dès ce moment, les organisations syndicales pourront envoyer à l'administration leurs pré-listes de candidats pour vérification du respect de la répartition H/F. Elles seront diffusées mi-juin.

Les coefficients d'ajustement seront définitivement fixés au 1<sup>er</sup> septembre 2018, date du « gel électoral » (gel des mutations promotions et mouvements divers pouvant modifier les collèges électoraux).

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, les listes électorales fiabilisées seront affichées. Les listes de candidats le seront à compter du 29 octobre 2018.

Sur les autres étapes de la préparation des élections et des opérations électorales elles-mêmes, le calendrier 2018 ne présente pas de nouveauté majeure par rapport aux consultations précédentes (sinon que le vote se déroule sur une semaine et non une journée).

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

☎ SND-FO : 01 47 70 31 21 - SNCD-FO : 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : SND-FO : [fodouanesgm.fr](mailto:fodouanesgm.fr) – SNCD-FO : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Sites internet : SND-FO : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) – SNCD-FO : [www.sncd.info](http://www.sncd.info)



## UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

### FORCE OUVRIÈRE

---

#### FORMATION DES DELEGUES DE LISTE

L'administration a prévu, à l'automne 2018, deux types de formation, toujours en mode présentiel (incluant des simulations et des « jeux de rôles » pour appréhender concrètement les opérations de vote), sur environ une journée :

- pour les membres des BVEC
- pour les représentants des OS volontaires pour les élections tests dans les bureaux de vote électronique expérimentaux.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### L'assistance informatique aux utilisateurs/électeurs

L'administration indique qu'elle est prévue à plusieurs niveaux, dans toutes les situations imaginables de dysfonctionnement ou de blocage :

- l'assistance ordinaire par les TSI, pour les bugs « habituels » liés aux postes de travail ;
- le « niveau 1 » assuré par la DNSCE et actionné par voie d'OLGA (assistance téléphonique possible cependant pendant la semaine électorale voire un peu avant), pour les difficultés liées à la connexion et aux mots de passe ;
- l'assistance par les correspondants FRHL des DI (ou des DR dans les COM) en cas d'erreur constatée lors de la création du compte électeur (erreur matérielle sur nom ou grade ou affectation, scrutins non adéquats...), à actionner par formulaire en ligne.

##### Les espaces de vote électronique dédiés

La mise en place de locaux équipés dédiés aux opérations de vote afin de compenser l'absence, dans certains services, de poste informatique professionnel individuel, envisagée au niveau ministériel, n'a pas la faveur de la DG. Elle est en effet fortement consommatrice de locaux et de matériel et surtout de surveillance, et constitue un point faible dans la chaîne de sécurisation du vote.

La solution retenue consiste à prévoir dans les services de la surveillance, *en mission contrainte, des temps consacrés au vote électronique sur poste informatique professionnel partagé*, sorte de transposition numérique du vote groupé. Si cependant l'installation d'espaces de vote était indispensable, l'accompagnement des agents qui en feraient usage par un représentant du personnel serait possible, du moins la DG n'irait pas à l'encontre d'une éventuelle décision ministérielle dans ce sens.



## UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

### FORCE OUVRIÈRE

---

#### La possibilité pour certains agents d'être accompagnés et assistés par des représentants des OS pour voter

Pour les personnels Berkani (dont l'accès aux postes informatiques professionnels est encours de recensement) ou pour les agents handicapés, l'administration n'exprime pas d'opposition de principe, mais suppose que ce sera rarement nécessaire, notamment du fait que les situations de handicap recevront des solutions matérielles conçues au niveau ministériel (synthèse vocale pour les malvoyants par exemple).

#### La possibilité pour les organisation syndicales d'inciter les personnels à voter jusqu'à la fin des opérations électorales

Pendant la semaine électorale, la campagne est terminée ; les représentants des OS doivent donc veiller à limiter leur communication à un encouragement à participer au vote.

***L'implication de chacun est plus que jamais indispensable pour la réussite de ces élections.***

***N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.***

46, Rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

☎ SND-FO : 01 47 70 31 21 - SNCD-FO : 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : SND-FO : [fodouanesgmx.fr](mailto:fodouanesgmx.fr) – SNCD-FO : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Sites internet : SND-FO : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) – SNCD-FO : [www.sncd.info](http://www.sncd.info)